



DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS  
Commune de POMEROLS

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 28 JUIN 2021 à 18h**

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN à la salle du conseil municipal de la Mairie, commune de Pomerols.

**Présents :**

Mrs Mickael DERRIEUX, Laurent DURBAN, Bernard ICHÉ, Jean-Louis LAUX, Gérard ORTIZ, Christian RIBEIRO, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Ana BAYONA, Céline CAPDIVILA, Fabienne FABRE, Angelica LE-GOFF, Marie-Aimée POMAREDE, Catherine RAMOUILLET, Nelly SORLI, Marie-Line THIEULES.

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

**Procuration :**

M Franck LERICHE a donné procuration à M. Laurent DURBAN

**Absente excusée:**

Mme Sylvie SALVADOR

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance.

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 17/05/2021 : **Adoption à l'unanimité.**

**1- TAXE FONCIERE : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

La réforme sur la fiscalité de la Taxe foncière et la suppression de la taxe d'habitation impose aux communes d'exonérer pendant les deux années qui suivent leur achèvement, les constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Les communes peuvent cependant, par délibération prise avant le 1 octobre 2021 limiter cette exonération . Monsieur le Maire propose **de limiter à 40 %** de la base imposable et **pour tous les immeubles à usage d'habitation**

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

**2- AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITE DELIVREE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC**

En cas d'impayé, c'est le trésorier qui lance les poursuites envers les administrés. Les membres du conseil doivent autoriser le comptable du trésor public à engager les poursuites pour la durée du mandat selon les seuils suivants :

- Pour les lettres de relance : la dette devra être supérieure à 5.00€
- Pour les mises en demeure, la dette devra être supérieure à 12.00 €
- Pour les oppositions CAF et employeurs, la dette devra être supérieure à 10.00 €
- Pour les oppositions bancaires, la dette devra être supérieure à 30 €
- Pour les poursuites extérieures, les saisies mobilières et immobilières la dette devra être supérieure à 500 €.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité.**

### **3-ATTRIBUTION DES SUBVENSTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L' ANNEE 2021**

M. Le Maire propose de maintenir le même montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2021.

Il propose les subventions suivantes qui sont mis au vote une par une.

- Association des jeunes sapeurs FLO-PI- PO : 500 €
- Association « Les Trois Pommes d'Or » : 1 500 €

Pour information, cette association est mis en sommeil depuis le mois de mars, nous mettons au vote sa subvention mais elle sera gelée jusqu' à son redémarrage.

- Atelier de peinture sur Soie: 500 €
- Atelier théâtre : 1 200 €
- Chats libres de Pomérols : 500 €

M. le Maire demande à Mme RAMOUILLET, membre du bureau de cette association de sortir de la salle et elle ne participe pas au vote.

- Club du Noble Art : 300 €
- Comité Pomérolais de la FNACA : 400 €
- Foyer rural de Pomérols : 3 000 €
- Si Pomérols m'était conté : 500 €
- Syndicat des chasseurs de Pomérols : 700 €
- Pétanque pomérolaise: 700 €
- « Tempomérols » Groupe Vocal: 900 €
- Tennis club Pomérols-Florensac : 1 600 €

M. le Maire fait procéder au vote subvention par subvention : **Elles sont Adoptées à l'unanimité.**

### **4- FIXATION DES TARIFS D INTERVENTION PAR LA COMMUNE POUR LE FAUCHAGE OU AUTRES TRAVAUX REALISES POUR LE COMPTE DE PROPRIETAIRES PRIVES :**

Chaque année au printemps, la commune a des soucis avec les propriétaires qui n'entretiennent pas correctement leurs jardins, entraînant des problèmes de sécurité ( risque d'incendie notamment ) . Elle fera intervenir les agents municipaux soit en accord avec le propriétaire sur la base de devis proposé, soit d'office , en cas de péril imminent ou après mise en demeure préalable restée sans effet (courrier suivi d'une mise en demeure en lettre recommandée) et par l'intermédiaire du trésorier, cette prestation sera facturée.

M. Le Maire propose le taux horaire suivant à compter du 01 juillet 2021 : 80 € TTC /heure/personne intervenant.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité**

### **5/ MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021 : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT.**

La commune met en place à la rentrée de septembre 2021 un service de réservation et de paiement en ligne des services périscolaires (garderie et cantine). Les tarifs de la cantine sont lissés et ramené à 4 €. Les parents ont été informés par un Flyer distribué aux écoles mi-juin. Ce nouvel outil a nécessité une modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie qu'il convient d'adopter.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité**

### **6- GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CAHM PAR LE TRANSPORT DES SCOLAIRES AU CENTRE AQUATIQUE DE L ARCHIPEL**

La Commune de Pomérols a adhéré en 2017 à un groupement de commande avec la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée et certaines communes du territoire intercommunal pour un marché relatif au transport des scolaires vers les centres aquatiques communautaires. Celui -ci prend fin en juillet 2021. Un nouveau groupement de commande va être créé pour la rentrée scolaire 2021 – 2022, il est proposé d'y adhérer . La communauté des communes négocie des tarifs des transports scolaires pour les cycles piscines pour l'ensemble des communes qui y adhèrent. 2/3 sont payés par l'agglomération et 1/3 par la commune.

M. le Maire fait procéder au vote : **Adoption à l'unanimité**

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire et Mme Stéphanie BROUSSET ont reçu le trésorier récemment pour faire un bilan financier de la commune
- La commune avait posé sa candidature pour le projet « 8000 arbres pour l'Hérault en 2021 » : Nous avons obtenus l'accord pour 56 arbres sur 80 commandés.
- Point sur le pôle médical : le permis de construire a été accordé. L'appel d'offre va être lancé pour un démarrage des travaux en septembre 2021 : Pour l'instant un médecin sera présent dès l'ouverture, une orthophoniste qui s'installe sur la commune dès le 05/07/21, la pharmacie ou une parapharmacie etc....

La séance est levée à 18h50